

VERSEMENTS ANTICIPÉS D'IMPÔTS (VAI)		
Institution	Etablissement de crédit	
Description	Financement des versements anticipés d'impôts sur activités de l'année ; permet d'obtenir un avantage fiscal par déduction des intérêts du crédit et d'éviter une majoration d'impôts ; permet de lisser ces paiements sur l'année ; crédit annuel renouvelable	
Objet financé	Versements anticipés d'impôts	
Garantie	Néant ou par exemple gage sur fonds de commerce	
Bénéficiaire	Personne morale	Oui
	Indépendant	Oui
	Autres éléments	/
Modalités techniques	Montant	Minimum € 1.250 (indicatif)
	Durée	Un an renouvelable ; VAI les 10/04, 10/07, 10/10 et/ou 20/12
	Remboursement	Remboursement étalé sur 8 à 12 mois
Coûts	Intérêts	Marge de 0.5-2 % (indicatif) sur taux de référence à 1 ans
	Autres frais	Frais de dossier
Critères	De recevabilité	/
	D'octroi	Critères classiques tels que : crédibilité de l'entreprise/du projet et de l'entrepreneur, secteur, rentabilité, potentiel de croissance, structure financière, capacité de remboursement, objet à financer, apport propre, garantie proposée
Dossier de demande	Introduction	Via entrepreneur
	Documents	Comptes annuels ; business plan et plan financier si nouveau projet spécifique
	Durée traitement	Quelques jours
	Autres	/
Lien internet	Institution	Liste établissements de crédit : www.fsma.be + www.febelfin.be Voir aussi www.financementdesentreprises.be
	Ecosubsibru	/

